



# MAIRIE DE SAINT LAURENT DU VERDON

37, rue de la Fontaine  
04500 SAINT LAURENT DU VERDON (ALPES DE HAUTE PROVENCE)

TEL. 04 92 74 57 47

mairie@saint-laurent-du-verdon.fr

SIRET 21040186500014

## ARRETE N° 11 /2025 Du 26 juin 2025

### Objet : PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de Saint Laurent du Verdon,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

**Vu** le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** la délibération 02/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

**Vu** l'arrêté n° 14/2021 portant mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021,

**Considérant** la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur le tableau ci-dessous qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes		
% de femmes		
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100%	100%
TOTAL	1	1

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2025 est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1- STAMBOULIAN Nicolas	Adjoint administratif territorial	01/01/2025

- ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.
- ARTICLE 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Fait à Saint Laurent du Verdon le 26 juin 2025

Nadine GRILLON  
Le Maire

Publié le

